

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 avril 2016

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil seize

Le 25 avril à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2016

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD - Sarah HIDERLEY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. PROJET EOLIEN WKN.**

Dans la continuité de l'autorisation délivrée à WKN-France le 25 novembre 2014 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet éolien sur le territoire de la commune, la société WKN-France expose à l'assemblée les premiers résultats de l'étude environnementale préalable au dépôt de dossier prévu courant mai 2016.

Par délibération du 19 octobre 2015 le conseil municipal avait approuvé le principe d'une convention de concession d'usage pour les chemins ruraux qui ne devait être signée qu'avant la construction du parc et qui définissait les indemnités compensatrice à verser par WKN France à la commune.

Compte-tenu de l'avancée de l'étude de faisabilité, la société WKN-France a fait parvenir à la mairie une nouvelle proposition de convention « promesse de servitudes et de permissions de voirie », vendredi après midi dernier, 22 avril 2016.

Ce projet de convention étant arrivé trop tardivement pour être étudié, sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

**A NOTER : une première permanence est organisée en mairie par WKN-France le vendredi 29 avril 2016 de 14 à 18h30 afin de présenter le dossier.**

**3. PROGRAMME « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV) : SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE.**

Le 9 février 2015, le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » a été déclaré lauréat de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie.

Le 18 novembre 2015, trois premières conventions ont été signées entre l'Etat, le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant », la Communauté de Communes du Castelbriantais et la Commune de Derval accordant un premier financement de 500 000 Euros à quatre actions à mener dans un premier volet.

Le 19 janvier 2016, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie a annoncé qu'une nouvelle dotation de 500 000 Euros serait attribuée à chacun des territoires lauréats pour les actions à réaliser dans un second volet qui se traduira par de nouvelles conventions.

La Commune du Grand Auverné souhaitant procéder à l'acquisition d'un four à tubes de vapeur à pellets (granulés de bois) d'un coût estimé à 46 420 € HT pour la relance de la boulangerie épicerie, il vous est proposé de solliciter l'aide du fonds de financement de la transition énergétique à hauteur de 27 852 € (60 %) pour mener à bien cet investissement, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Etat.

**Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide :**

- ❖ de solliciter l'aide du fonds de financement de la transition énergétique de l'Etat dans le cadre du programme « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » en vue de l'acquisition d'un four à tubes de vapeur à pellets (granulés de bois) pour la relance de la boulangerie épicerie ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR SECURISATION ENTrees D'AGGLOMERATIONS SUITE ITV.**

Les ITV réalisées préalablement aux travaux de sécurisation des entrées d'agglomération sur les RD2 et RD14, concluent à :

- un état correct pour le réseau des Eaux Usées,
- de nombreux défauts pour le réseau Eaux Pluviales, autant rue du Don que rue du Stade : fissures, effondrements, parois manquantes, perforations ...

Suite à la réunion de présentation du rapport dressé par VEOLIA en charge des inspections télévisées avec la commission voirie et la société 2LM, maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation, un nouvel estimatif des travaux intégrant la réhabilitation du réseau Eaux pluviales est porté à 304 196€ HT soit 189 265€ prévus au budget et 114 931€ supplémentaires.

Sachant que les opérations inscrites au BP 2016 ne seront pas toutes réalisées sur 2016 et que cet estimatif peut être revu à réception des offres des entreprises, il est proposé au conseil municipal de lancer la consultation pour ce marché intégrant les travaux d'Eaux pluviales.

Une décision modificative pourra être prise ultérieurement, compte tenu du marché et des financements obtenus (un financement complémentaire FSIPL de 30 000€ vient d'être notifié sur les travaux de sécurisation).

**Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide :**

- ❖ de lancer la consultation pour ce marché intégrant les travaux d'Eaux Pluviales pour une réalisation deuxième semestre 2016.
- ❖ Que le tableau de financement sera revu selon les offres retenues après consultation.

<b>5. CONVENTION FINANCIERE POUR REFECTION DE CHAUSSEE SUR RD2 ET RD14</b>
----------------------------------------------------------------------------

Suite aux différents échanges de validation du dossier technique présenté par la commune au « service aménagement et entretien du réseau routier départemental » pour les travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées d'agglomération, «rue du Stade», route départementale 2 et «rue du Don», route départementale 14 , afin d'optimiser la coordination et le montant des travaux à entreprendre, le Département souhaite confier la réalisation des travaux de reprise partielle de la structure et le renouvellement de la couche de roulement de ces sections de voie départementale à la commune.

Dans ce cadre, il convient d'adopter une convention financière qui permettra au département de rembourser les coûts hors taxe des travaux de confortement et de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée départementale avancés par la commune lors des travaux.  
Considérant cette proposition,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal dit :**

- ❖ Approuver la convention et les documents associés tels qu'annexés à la présente délibération
- ❖ Autoriser M le maire à signer cette convention et l'ensemble des documents associés.

<b>6. DERNIERES DECISIONS</b>
-------------------------------

**Boulangerie-épicerie :**

- **Marché pour l'aménagement du commerce** et logement dans un bâtiment existant, avec extension : la consultation est en ligne depuis le 22 avril, les offres devront parvenir en mairie au plus tard le mercredi 18 mai à 12 h.
- **Mission SPS** : suite à une mise en concurrence la mission SPS a été confiée à QUALICONSULT Carquefou pour 2584€ HT soit 3100,80€ TTC.
- **Diagnostic Amiante et plomb avant travaux** : confié à QUALICONSULT pour 500€ HT soit 600€ TTC à majorer de 45€ HT par prélèvement pour analyse.
- **Financement Région Pays de Loire**

Par délibération du 15 septembre 2015, lors de l'approbation de l'avant projet définitif pour lancer l'opération « création d'un commerce boulangerie-épicerie », le plan de financement adopté faisait état d'un financement DETR de 120 416€ qui a été refusé.

Ce défaut de financement pourrait remettre en cause le projet si d'autres aides n'étaient attendues.

Considérant que la région Pays de Loire a été sollicitée dans ce contexte particulier, au titre du soutien au commerce de proximité des communes rurales,

Considérant les autres financements attendus,

**le conseil municipal entérine la demande d'aide formulée par M le maire au titre du soutien au commerce de proximité des communes rurales auprès de la Région Pays de Loire pour un montant de 120 416€**

**Correspondant défense :**

Suite à la démission de Monsieur David MENCÉ, l'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense chargé de la sensibilisation des administrés aux questions de défense.

❖ **Après délibération, est désigné par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :**

- **Délégué titulaire : Dominique DAUFFY**

<b>7. AFFAIRES DIVERSES</b>
-----------------------------

**Matériel boulangerie :** la sélection du matériel n'est pas encore achevée, M Verhelst est associé à ces choix qui seront validés lors d'une prochaine réunion de conseil et feront l'objet d'un acte d'engagement notarié avec lui.

**Espace artisanal des Ardoisières :** 2 nouvelles demandes de renseignement pour location ont été reçues.

**Agenda :**

- La réunion de **conseil municipal** de juillet est avancée au **mercredi 6 juillet 2016**.
- **Consultation « projet aéroport Notre Dame des Landes » dimanche 26 juin 2016** de 8h à 18h.

Séance levée à 23h

*A Le Grand-Auverné, le 28 avril 2016*

Le Maire,

**Sébastien CROSSOUARD**